Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 47 (1976)

Heft: 7

Rubrik: Assemblée générale de l'ADIJ

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA Chambre d'économie et d'utilité publique XLVII^e ANNÉE Paraît une fois par mois Nº 7 Juillet 1976

SOMMAIRE

Assemblée générale de l'ADIJ (141); Développement économique régional (142); Programme d'activité 1976-1977 (149); Chronique économique (152).

Assemblée générale de l'ADIJ

L'Association pour la Défense des Intérêts du Jura (ADIJ) a tenu son assemblée générale le 19 juin 1976, au Cinéma Le Musée de La Neuveville.

Après l'interprétation de chants par le chœur du collège du district de La Neuveville, placé sous la direction de M. von Gunten, le président central, M. Frédéric Savoye, ouvrit la séance.

Dans ses propos introductifs, M. Savoye salua l'assistance et plus particulièrement MM. A. Giauque, député, M. Houlmann, J. Jobé et R. Macquat, préfets, O. Troehler, procureur du Jura, M. Rey, adjoint au délégué du développement économique, R. Sigrist, agent consulaire de France en Suisse, H. Gorgé, président de Pro Jura, B. Mertenat, président de l'Université populaire et H. Carnal, président de l'Institut jurassien.

Puis M. Savoye se pencha sur la situation économique actuelle et en analysa les signes de reprise. Pour que cette reprise se réalise dans nos régions et cela dans les meilleures conditions, il ne faudrait pas que le climat de violence se poursuive, devait-il ajouter.

Comptes et budget

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 juin 1975 et des rapports d'activité de la direction, du comité central et des différentes commissions, M. Jean Jobé, trésorier, présenta les comptes qui se soldent par un

excédent de recettes de 4151 fr.55. Ceuxci furent acceptés à l'unanimité sur rapport de la commission de vérification.

Quant au budget, il laisse apparaître un déficit budgétisé à 12 352 fr. 40 et fut, lui aussi, accepté à l'unanimité.

Les cotisations ne subissent pas de modification.

Sur proposition du comité central, la commission de vérification des comptes se composera de la façon suivante : M. René Domont, de Courtedoux et les communes de La Neuveville et Saignelégier.

Avenir de l'ADIJ

L'assemblée générale de 1975 avait donné le mandat suivant au comité central : parallèlement aux activités actuelles, constitution d'une commission chargée de l'examen de l'avenir de l'ADIJ après la votation fédérale.

Cette commission, « Avenir de l'ADIJ » a été mise sur pied. M. F. Savoye, qui la préside, déclara qu'il n'y avait pas lieu de précipiter une décision quant à l'avenir de l'ADIJ. Il signala qu'un premier rapport sera soumis à l'assemblée générale de 1977.

Programme d'activité

Sur proposition du secrétaire général, M. François Lachat, le programme d'activité fut adopté à l'unanimité. Par cette acceptation, l'assemblée générale réaffirma sa volonté, exprimée en 1974 déjà, de poursuivre ses activités et de défendre les intérêts des sept districts.

L'assemblée administrative fut suivie de la conférence (voir ci-après) de M. le professeur Denis Maillat, de Neuchâtel, sur le développement économique régional.

Agape

La Municipalité de La Neuveville offrit l'apéritif et M. Jean Visinand, conseiller communal, apporta les souhaits de bienvenue et les vœux de longue vie à l'ADIJ au nom des autorités de La Neuveville. Puis ce fut le déjeuner à l'Hôtel Jean-Jacques-Rousseau.

Développement économique régional

Conférence prononcée par M. Denis Maillat, professeur, de l'Université de Neuchâtel, à l'assemblée générale de l'ADIJ - La Neuveville, 19 juin 1976.

La crise économique actuelle a mis en évidence un phénomène qu'on a longtemps considéré comme marginal dans notre pays, parce qu'il a été mal compris ou sous-estimé : je veux parler de l'inégalité du développement économique dans les diverses parties du pays.

Caractéristique de cette prise de conscience, la phrase suivante que l'on peut lire dans un récent Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles :

L'écart considérable qui existe dans notre pays entre le niveau de vie des régions riches et celui des régions pauvres s'est manifestement accentué ces dernières années. Il paraît donc de plus en plus urgent, dans le cadre des mesures de politique conjoncturelle, d'examiner si et jusqu'à quel point il conviendrait de tenir compte davantage de l'évolution différenciée des régions, c'est-à-dire de protéger les régions peu structurées contre les effets des mesures globales.

Le problème ainsi posé, nous tenterons de répondre à deux questions :

- 1º Pourquoi ne s'est-on préoccupé que récemment des disparités régionales?
- 2° Comment les disparités peuvent-elles évoluer dans l'avenir ?

La première question s'inscrit dans un contexte où la croissance économique a été forte.

La deuxième doit être envisagée dans des termes différents puisque c'est à une croissance économique faible qu'il convient de faire référence.

Pourquoi n'a-t-on envisagé que récemment de remédier aux inégalités de développement régional ?

Pour situer le récemment, je vous rappelle que c'est dans le message du 13 mai 1973, message relatif au projet de loi sur l'aide en matière d'investissement dans les régions de montagnes que le Conseil fédéral écrit :

En encourageant de manière spécifique le développement économique des régions de montagne, la Confédération adopte pour la première fois une politique active de développement régional s'étendant à l'ensemble de l'économie.

Bien qu'il s'agisse plus d'une déclaration d'intention que d'un fait réel, cela est important, car la prise de conscience d'un problème est une étape indispensable à la longue série de mesures et de moyens qui permettront d'aboutir à une formulation plus précise et à une solution.